

Les accueils périscolaires gérés par la CCHF

| Communes | Coordonnées |
|----------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| BROUCKERQUE | La Petite Maison - Rue Abbé de Béco Directrice : Sophie Denele Tél : 06 75 57 60 45 sophie.denele@cchf.fr |
| CAPPELLE- BROUCK | Les P'tit's Loups - Impasse du Presbytère Directrice : Amélie Acket Tél : 06 75 79 03 05 amelie.acket@cchf.fr |
| DRINCHAM | Ecole Salle Polyvalente - Sentier de l'école Directrice : Dorothee Rousseau Tél : 06 75 78 65 28 dorothee.rousseau@cchf.fr |
| HOLQUE | Ecole publique La Place - Route de Bourbourg Directrice : Christelle Marquis Tél : 06 75 83 39 58 christelle.marquis@cchf.fr |
| LOOBERGHE | Les Petites Canailles - Route de Cassel Directrice : Ludivine Cardinael Tél : 06 75 57 82 64 ludivine.cardinael@cchf.fr |
| MILLAM | Complexe scolaire - 133, rue de Merckeghem Directrice : Perrine Hochart Tél : 06 75 93 01 55 perrine.hochart@cchf.fr |
| ST MOMELIN | Ecole Publique - Rue de la Mairie Directrice: Laëtitia Millois Tél : 07 87 77 29 80 laetitia.millois@cchf.fr |
| ST PIERRE- BROUCK | Les Ch'tis Diablotins - 8, rue de la Gare Directrice : Patricia Laforge Tél : 06 75 81 03 31 patricia.laforge@cchf.fr |

Communauté de Communes des Hauts de Flandre

Siège social : 468, rue de la couronne de Bierne

59380 Bergues

03 28 29 09 99

www.cchf.fr

Page Facebook : [@cchf.fr](https://www.facebook.com/cchf.fr)



Conception : CCHF
Service Communication
Crédits photos Fotolia
Juillet 2017



LES ACCUEILS PÉRISCOLAIRES

MATIN - MIDI - SOIR

ORGANISATION DE LA SEMAINE SCOLAIRE SUR 4 JOURS

L'accueil périscolaire

Il permet d'accueillir les enfants avant et après l'école, dans un cadre sécurisé.

Des animations, définies dans un projet pédagogique, sont mises en place par une équipe de professionnels qualifiés.

L'accueil périscolaire n'est pas un lieu adapté pour que les enfants y fassent leurs devoirs. De même le personnel n'est ni habilité, ni formé pour assurer cet accompagnement scolaire.

Horaires

| | Matin | Midi | Soir |
|----------|-------------|-------------|---------------|
| Lundi | 7h30 - 8h45 | 12h - 13h45 | 16h30 - 18h30 |
| Mardi | 7h30 - 8h45 | 12h - 13h45 | 16h30 - 18h30 |
| Jeudi | 7h30 - 8h45 | 12h - 13h45 | 16h30 - 18h30 |
| Vendredi | 7h30 - 8h45 | 12h - 13h45 | 16h30 - 18h30 |

Tarifs

Les tarifs s'établissent **suivant votre quotient familial (QF)**, calculé en fonction de vos ressources et du nombre de parts composant votre foyer (pour l'obtenir, contacter la CAF).

| Tarifs | QF < 369 | 370 < QF > 499 | 500 < QF > 700 | 701 < QF > 1000 | 1001 < QF > 1900 | 1901 < QF |
|--------------------|----------|----------------|----------------|-----------------|------------------|-----------|
| Séance du matin | 0.31 € | 0.50 € | 0.63 € | 0.75 € | 0.94 € | 1.25 € |
| Séance du midi (1) | 0.06 € | 0.08 € | 0.10 € | 0.12 € | 0.14 € | 0.16 € |
| Séance du soir (2) | 0.50 € | 0.80 € | 1 € | 1.20 € | 1.46 € | 2 € |

(1) Le coût de la séance du midi est pris en charge par les CCAS des communes.

(2) Il revient aux parents de prévoir les goûters.

Le Portail ENFANCE JEUNESSE

Inscription

Aucun enfant ne pourra être admis à l'accueil périscolaire s'il n'a pas été préalablement inscrit. Attention, l'accueil sur le temps du midi nécessite également une inscription. Pour cela :

1. Rendez-vous sur **www.cchf.fr**
2. Cliquez sur l'onglet **Portail ENFANCE JEUNESSE**
3. Pour accéder à votre compte famille, **renseigner votre identifiant et votre mot de passe**. Si vous ne possédez pas d'identifiant et de mot de passe, cliquez sur «Créer votre espace famille»
4. **Compléter et renvoyer la fiche d'inscription** téléchargeable sur la page d'accueil de votre compte famille dans l'onglet «Infos/docu-ment», icône «formulaire».
5. A réception de cette fiche, **vous recevrez un mail** de la directrice de l'accueil périscolaire pour confirmer l'inscription de votre (vos) enfant(s).

Paiement

PRATIQUE !

Le prélèvement automatique

Nous vous proposons d'adhérer au **prélèvement automatique**. Il vous suffit de joindre un **Relevé d'Identité Bancaire avec votre fiche d'inscription**.

Chaque mois, **vos factures seront consultables sur votre compte famille** (vous serez prévenus par mail).

Les paiements espèce, chèque à l'ordre du Trésor Public, CESU (uniquement pour les enfants de moins de 6 ans) seront toujours possibles auprès de la responsable de l'accueil périscolaire.